

À Jans, des riverains contre le parc éolien

COLÈRE. Le conflit se poursuit au nord du département. Les habitants reprochent à l'entreprise de poursuivre les travaux malgré une suspension administrative.

Le dossier remonte à 2013, année où des habitants de Jans, commune au nord de Nantes à 25 kilomètres de Châteaubriant, ont commencé à s'opposer à la construction de six éoliennes.

« Une réponse administrative est attendue le 26 décembre »

De recours en recours, les travaux ont été suspendus et le sont à nouveau jusqu'à la décision du tribunal administratif, attendu à la fin du mois de décembre. Mais selon Fanny Llobel, l'une des porte-paroles des riverains, « l'entreprise de construction n'a toujours pas l'autorisation environnementale. Le projet de parc éolien n'a pas été régularisé par le préfet. C'est pour cette raison que le chantier a été suspendu. Le problème, c'est qu'ils n'ont pas décommandé ou reporté certains travaux dont ceux de l'enfouissement des câbles électriques qui sont réalisés par une autre société sous-traitance FTC, appartenant à Enedis ». À l'appui, des photographies, dont celle-ci, que les riverains multiplient pour monter leur désarroi.



À Jans, des installations se poursuivent en vue d'un futur parc éolien contesté

Photo Fanny Llobel

Du côté de la société de construction des éoliennes (Sab WindTea), Frédérique Ann Labbeuw explique qu'ils sont « effectivement interdits de travaux de construction » car ces derniers sont « suspendus jusqu'au 26 décembre ». Quant aux travaux en cours, « ils sont gérés par Enedis et non par nous. Il y a une cristallisation sur ce projet à Jans. Nous avons essayé de discuter, mais il y a des oppositions de principe. Nous cherchons toujours à conserver le dialogue avec les opposants. La régularisation, qui porte notamment sur des pro-

blèmes techniques, est en cours ». Pour Fanny Llobel, « en installant ces câbles, c'est une nouvelle manière de faire pression sur nous. Nous sommes un peu David contre Goliath. Un responsable d'Enedis a eu pour information de la part de l'Industriel que ce projet de parc était purgé de tout recours. Nous estimons que non, puisqu'outre la suspension des travaux, le préfet a lancé une consultation qui doit se terminer le 14 novembre. Nous n'y sommes pas encore ». Le collectif d'habitants reproche au futur parc éolien sa potentiel-

le dangerosité et rappelle qu'il existe déjà « 60 éoliennes à moins de vingt kilomètres à la ronde autour de Jans ». À 15 kilomètres, dans la commune de Puceul, plus de 400 vaches sont mortes depuis la construction du parc éolien des Quatre seigneurs. Officiellement, cette surmortalité n'a pas trouvé d'explication. Les propriétaires des animaux ont fini par arrêter de pratiquer des autopsies par l'école vétérinaire car cela leur coûtait de l'argent sans que le mystère soit dissipé.

S.P.

Le pilote de l'ULM l'a échappé belle

FAITS DIVERS. L'autogire loué par un Nantais de 59 ans s'est couché juste après l'atterrissage, hier sur l'aérodrome d'Ancenis. Le pilote a pu sortir seul de l'appareil.

Frayeur samedi midi sur l'aérodrome d'Ancenis Saint-Géréon. Alors qu'il venait de se poser sur la piste, vers 12h 10, un autogire s'est couché sur le flanc droit, brisant au passage son rotor et son hélice.

Le pilote de l'appareil, de la classe des ULM, a pu s'extraire de la machine par ses propres moyens. Il était seul à bord.

Ce Nantais âgé de 59 ans a été pris en charge par les sapeurs-pompiers : ne souffrant que de contusions, il a été laissé sur place par les secours, après régulation auprès d'un médecin du Samu.

L'enquête a été confiée à la brigade de gendarmerie des



L'ULM autogire s'est couché sur le côté, à la fin de la phase d'atterrissage, ce samedi midi sur la piste d'Ancenis Saint-Géréon. Photo BGTA

transports aériens (BGTA) de Nantes Atlantique, compétente en matière d'accidents et de crashes aériens. Selon les premiers éléments, le

pilote breveté avait loué l'autogire sur place. Il a effectué un vol de 45 minutes environ, allant jusqu'à Mauves-sur-Loire avant de revenir à

Ancenis. Alors qu'il venait de poser son appareil normalement, l'incident s'est produit en phase de roulage. À cet instant, « le pilote estime sa vitesse à 4 ou 5 km/h », rapporte un proche de l'enquête.

L'homme, parfaitement habilité à piloter ce type d'ULM, sera à nouveau entendu par les enquêteurs qui vont également se pencher sur l'aéronef pour tenter de détecter un éventuel défaut mécanique. Mais, en l'état actuel des investigations, l'hypothèse d'un problème de pilotage semble privilégiée. Selon un spécialiste, « ces appareils se révèlent relativement instables en phase de roulage ».

Rémi Certain

EN BREF



Photo Presse Océan

Bouaye : il percuté la barrière du passage à niveau et s'enfuit

Quand les gendarmes sont arrivés sur place, vendredi vers 21h 40, à l'entrée du bourg de Bouaye, un Opel Vivaro était immobilisé sur les rails de la ligne de chemin de fer reliant Nantes à Pornic. Personne à l'intérieur. Pas de trace de sang. Les airbags déclenchés. Le conducteur du fourgon qui circulait sur la RD 264 en provenance de Saint-Mars-de-Coutais, avait pris la fuite après avoir perdu le contrôle et arraché une des barrières automatiques du passage à niveau. Le véhicule accidenté, un fourgon qui ne présente pas de trace d'effraction, a été retiré. Mais la route entre Saint-Mars et Bouaye est restée fermée à la circulation des véhicules jusqu'à 15h 30 hier, le temps pour les agents SNCF de procéder aux réparations du système. Le chantier n'a pas empêché le trafic des TER. Dans l'après-midi, alors que la route était finalement rouverte à la circulation, un homme se présentant comme le conducteur du fourgon a appelé la brigade de gendarmerie. Il sera entendu prochainement.

La Chapelle/Erdre : interpellé à côté d'une poubelle en feu

Vendredi 5, vers 1h, quand les gendarmes ont débarqué rue des Ouches, ils sont tombés sur un homme au milieu de la chaussée. À ses côtés : deux poubelles dont l'une commençait à être dévorée par les flammes. L'homme a été interpellé. Il portait sur lui deux briquets et un poing américain. Le suspect a finalement été hospitalisé dans la foulée, son état de santé n'étant pas compatible avec une garde à vue. L'affaire sera traitée ultérieurement.